

Pour vous garantir la couverture la plus appropriée et faciliter vos démarches administratives, Cougnaud vous propose son assurance pour les biens loués et leurs contenus*.

UNE FORMULE SIMPLE & INSTANTANEE



PROTECTION IMMÉDIATE

Dès le premier jour de location

RENONCIATION À RECOURS Réciproque

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Un seul interlocuteur pour assurer vos biens loués et leurs contenus



COUVERTURE DU CONTENU**

3 000 euros par module

FRANCHISE

1000 euros par module

LOYERS

Suspendus ou ajustés si les locaux sont inutilisables (partiellement ou en totalité)



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Procédures facilitées (souscription, déclaration, suivi)

ENREGISTREMENT DU DOSSIER DE SINISTRE 24H ouvrés

APPEL TÉLÉPHONIQUE DE VOTRE RÉFÉRENT 48H ouvrés

À souscrire obligatoirement par le locataire à signature d'un contrat de location d'espaces de vie ou de travail.
Limites et garanties indiquées dans la notice d'information.
Contenus: mobiliers, marchandises, matériels et équipements (sous réserve d'exclusion dans la police) dont la destruction dans un sinistre a été constatée par un expert et bénéficiant de pièces justificatives (factures d'achat, tickets de caisse, certificats de garantie, photographies).







Consultez la notice d'information

Scannez le QR Code ou tapez l'adresse : http://ow.ly/JIYW50Hogjg





Découvrez cougnaud.com

0 800 00 60 50 Service & appel gratuits

Siège social : Mouilleron-le-Captif - CS 40028 - 85035 La Roche-sur-Yon cedex S.A.S. au capital de 9 810 000 € - RCS La Roche-sur-Yon 892 298 324 N° TVA FR 49 892 298 324 - APE 25.11Z - info@cougnaud.com







